

Les Rencontres Scientifiques Colas

“Environnement & Santé : sur quelles substances toxiques agir en priorité ?”

Jeudi 27 mars 2014

avec **Maryse ARDITI**

*Pilote du réseau « Risques et impacts industriels » à France Nature
Environnement (FNE)*

et **Guillaume KARR**

Ingénieur-chef de projet dans l'Unité « Impact sanitaire et expositions » de l'INERIS.

*Conférence animée par **Jean-Philippe Braly**,
Journaliste*

Voir article ci-après publié dans *La Recherche* / mai 2014 – N° 487



Quelques questions du public

- Quel sort pour les substances que le PNSE 3 jugera prioritaires ?
- Quels liens entre cet outil et le règlement REACH ?
- Que recouvre concrètement le terme d'expert ?
- La réglementation sur l'eau potable doit-elle évoluer ?
- Où en est la santé des abeilles ?

Rencontre organisée sur le Campus Scientifique et Technique du groupe Colas à Magny-les-Hameaux (Yvelines).

Santé & Environnement

Sur quelles substances toxiques agir en priorité ?

L'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) a mis au point un outil d'aide à la décision qui hiérarchise les produits chimiques préoccupants. Son développement a impliqué des acteurs de la société civile.

Pesticides, dioxines, bisphénol A, PCB, métaux lourds... Des centaines de substances toxiques pour l'Homme et l'environnement peuvent se retrouver dans l'eau, l'air et nos aliments. Les autorités font donc face à une question récurrente : parmi tous ces produits chimiques, sur lesquels faut-il agir en priorité pour en réduire les expositions ? Une question d'ailleurs reposée noir sur blanc par le deuxième Plan National Santé Environnement 2009-2013... et que devra trancher le troisième PNSE prévu pour septembre 2014, en fixant une liste de substances prioritaires pour les cinq prochaines années.

Dans cette optique, les pouvoirs publics ont sollicité l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS). Sa mission : développer une méthode permettant de hiérarchiser les toxiques les plus préoccupants. Un travail mené dans le cadre du deuxième PNSE, en concertation avec divers experts scientifiques et techniques, mais aussi avec la CORE (Commission d'Orientation de la Recherche et de l'Expertise) qui inclut des acteurs issus de la société, telle la fédération France Nature Environnement (*voir encadré*). Conçue comme un véritable outil d'aide à la décision, cette méthode a été présentée devant un large public le 27 mars dernier, lors

d'une rencontre scientifique organisée par la société Colas en partenariat avec « La Recherche ».

Principal point fort de cet outil : il intègre la diversité des points de vue sur la notion de substance « préoccupante ». Car, en réalité, il n'existe pas de définition absolue. Degré de dangerosité, nombre de maladies attribuables, population totale exposée, existence de personnes sensibles, persistance dans l'environnement, bioaccumulation au fil de la chaîne alimentaire... : plusieurs critères peuvent entrer en ligne de compte et chacun ne leur accorde pas le même poids. « D'où notre volonté de mettre au point un outil capable de refléter ces différents points de vue, donnant par là même plusieurs éclairages aux décideurs politiques, explique Guillaume Karr, ingénieur-chef de projet dans l'Unité « Impact Sanitaire et expositions » de l'INERIS. Voilà pourquoi il ne dresse pas un seul et unique classement... mais offre plusieurs possibilités. »

Explications. Dans une première liste, le critère prioritaire pour classer une substance est le « risque collectif », autrement dit le nombre annuel de « cas » (pathologies et décès) que lui attribuent les experts scientifiques. Deux autres listes ont été construites en tenant compte de critères plus sociétaux par des acteurs

de la société civile accompagnés par l'INERIS. Dans la deuxième, les substances sont prioritairement classées en fonction du nombre total de personnes qui y sont exposées. Ainsi, une substance cancérigène comme le perchloroéthylène utilisée pour le nettoyage à sec dans les pressings se retrouve loin derrière certains polluants atmosphériques qui touchent énormément de monde. Enfin, dans la troisième, la priorité est donnée aux personnes « sensibles » aux effets de la substance : femmes enceintes, enfants, asthmatiques...

Très concrètement, l'INERIS a testé son outil sur 319 substances toxiques. « Aux cent premiers rangs des trois listes, on retrouve logiquement des représentants des grandes familles de polluants : hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), pesticides, métaux lourds, solvants chlorés, dioxines, PCB... », indique Guillaume Karr. Mais, pour certaines substances, le classement fait le grand écart d'une liste à l'autre, justifiant l'intérêt de la démarche retenue. C'est par exemple le cas du célèbre bisphénol A, ce perturbateur endocrinien désormais interdit pour les biberons en France qui apparaît au 152^e rang sur la liste « risque collec-

tif » (car on ne sait pas aujourd'hui exprimer son impact en termes de nombre de cas attribuables), mais 21^e sur la liste « populations sensibles » (comme les bébés). Autre exemple intéressant : le Musc Xylène, une fragrance utilisée dans des produits de consommation courante, persistante et bioaccumulable : 30^e dans la liste « population totale exposée », mais 113^e sur la liste « populations fragiles ».

L'exercice a aussi montré des limites riches d'enseignements. En effet les données disponibles étaient souvent insuffisantes, y compris pour certaines substances du top 20 de la liste « risque collectif ». Globalement, sur les 319 substances passées au crible, la qualité des données a été jugée « moyenne ». « Avant de pouvoir définitivement statuer sur certaines substances classées "peu prioritaires", il faudra donc d'abord approfondir leur étude », estime Guillaume Karr. Un problème auquel devrait contribuer à remédier le règlement européen REACH, qui impose aux industriels de fournir les données nécessaires pour toute substance fabriquée ou importée à plus d'une tonne par an dans l'espace économique européen ●



« Notre outil donne plusieurs éclairages aux décideurs politiques. »

Guillaume Karr, ingénieur-chef de projet dans l'Unité « Impact sanitaire et expositions » de l'INERIS.



Opération de sensibilisation de France Nature Environnement à la pollution atmosphérique (rendezmoimonair.org).

« Les politiques ne peuvent plus fuir leurs responsabilités »

QUESTIONS À MARYSE ARDITI*

Quelle est l'ampleur de la pollution liée aux substances toxiques ?

M. A. Voici quelques chiffres qui parlent d'eux-mêmes. Aujourd'hui, 90 % des citoyens de l'Union européenne sont quotidiennement exposés à des polluants de l'air dangereux pour la santé. En France, 96 % des cours d'eau français et 61 % des eaux souterraines sont pollués par les pesticides. Plus globalement, 50 % des rivières, lacs et nappes d'eau souterraines n'atteindront pas un bon état écologique souhaité pour 2015.

Selon vous, quel est le principal atout de cet outil développé par l'INERIS ?

M. A. La grande force de cet outil, c'est le recours à cette analyse multicritères dont nous sommes très partisans à France Nature Environnement. Car, à ma connaissance, c'est la seule méthode qui permette de faire travailler ensemble et sur un pied d'égalité des experts et des « profanes », autrement dit des personnes qui ne sont pas scientifiques de métier (grand public, élus, associations...).



Présente-t-il d'autres avantages majeurs ?

M. A. L'autre grand intérêt, c'est qu'avec cette méthode, les décideurs politiques ne peuvent plus fuir leurs responsabilités en s'en remettant aux conclusions de rapports d'experts, sous prétexte que le sujet est trop technique. Ils sont obligés d'annoncer publiquement les critères de classement prioritaires à leurs yeux. Bref, le politique retrouve son rôle de décideur. Enfin, cette méthode évite de tout ramener à des euros, de tout « monétariser ».

Quel a été le rôle de FNE dans ce projet ?

M. A. Dès le début du projet, j'ai été associée en tant que membre de la Commission d'Orientation de la Recherche et de l'Expertise (CORE) de l'INERIS. J'ai donc tout de suite fait valoir ma préférence pour le recours à l'analyse multicritères. Puis, à chaque réunion de la CORE, nous avons débattu tous ensemble des critères proposés par l'INERIS. Et si besoin, nous les peaufinons afin qu'ils prennent en compte les attentes de tous les acteurs. Ce fut une source de discussions passionnantes !

*Pilote du réseau « Risques et impacts industriels » à France Nature Environnement (FNE).